



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 11 juin 2019 à 20h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Ste-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : P. Lorraine St.James Lapalme
Sylvie Lapierre

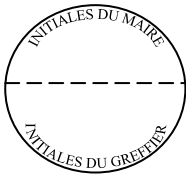
MM. les conseillers : Éric Lecourtois
Réal Langlais
Paul Jones
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M.Christian Ouellette

Sont également présents : M. Éric de la Sablonnière, directeur général
M^e Antoine Banville, greffier
M. Michel Barbeau, trésorier

ORDRE DU JOUR

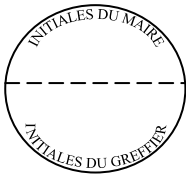
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Suivi de la période de questions et des dossiers du Conseil
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 14 mai 2019
4. Affaires du Conseil
5. Règlements
 - 5.1 Avis de motion, présentation et dépôt - Projet de règlement n° 691-1 modifiant le règlement d'emprunt n° 691
 - 5.2 Avis de motion, présentation et dépôt - Projet de règlement n° 681-1 modifiant le règlement d'emprunt n° 681
 - 5.3 Avis de motion, présentation et dépôt - Projet de règlement d'emprunt n° 693 pour des travaux de construction d'un pavillon de parc au parc du Centenaire
 - 5.4 Adoption du 2^e projet - Projet de règlement n° 901-25 modifiant le règlement de zonage n° 901
 - 5.5 Adoption - Règlement n° 685-1 modifiant le règlement n° 685 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services rendus par la Ville de Delson
 - 5.6 Adoption - Règlement n° 901-24 modifiant le règlement de zonage n° 901
 - 5.7 Adoption - Règlement n° 1007-99-1 modifiant le règlement n° 1007-99 concernant les systèmes d'alarme



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 5.8 Adoption - Règlement n° 1008-09-14 modifiant le règlement n° 1008-09 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique
- 5.9 Adoption - Règlement n° 1009-00-1 modifiant le règlement n° 1009-00 concernant les marchands d'effets d'occasion
- 6. Communications
- 7. Direction générale
- 8. Environnement
 - 8.1 Appui à la Communauté métropolitaine de Montréal - Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique
- 9. Greffe et affaires juridiques
 - 9.1 Désistement - Avis d'expropriation - Delson c. 173956 Canada inc.
 - 9.2 Consentement d'une quittance en faveur de S.E.C. Trigone-Delson
- 10. Informatique
- 11. Loisirs
 - 11.1 Demande de soutien financier pour la Maison des jeunes
 - 11.2 Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications
 - 11.3 Comité de pilotage - Politique familiale municipale
- 12. Parc, espaces verts et aménagement public
 - 12.1 Attribution de contrat pour plans et devis - Aménagement des espaces de jeu au parc de la Tortue
 - 12.2 Attribution de contrat pour plans et devis - Aménagement des espaces naturels en bordure de rivière au parc de la Tortue
- 13. Ressources humaines
 - 13.1 Autorisation de signature de lettres d'entente
- 14. Sécurité publique
 - 14.1 Désignation d'un substitut additionnel à la Régie intermunicipale de police Roussillon
- 15. Travaux publics
 - 15.1 Attribution de contrat pour l'entretien de la couche asphaltique, année 2019
 - 15.2 Attribution de contrat pour des travaux d'optimisation du fonctionnement des stations de pompage
 - 15.3 Adoption de la grille de pondération et d'évaluation pour l'étude géotechnique du lieu d'enfouissement sanitaire



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 15.4 Adoption de la grille de pondération et d'évaluation pour l'ingénierie de la stabilisation des berges de la rivière la Tortue
16. Trésorerie
 - 16.1 Ratification de la liste des chèques et déboursés
 - 16.2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires
 - 16.3 Dépôt du rapport des transferts budgétaires autorisés
 - 16.4 Annulation des soldes résiduaux à financer des règlements d'emprunt terminés
 - 16.5 Dépôt du rapport financier consolidé et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018
 - 16.6 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2018 et du rapport du vérificateur externe
17. Urbanisme
 - 17.1 Demande de dérogation mineure - 56, boulevard Marie-Victorin
 - 17.2 Demande de dérogation mineure - 292, rue Principale Nord
 - 17.3 Demande de dérogations mineures - 21, rue Lamarche
 - 17.4 Approbation d'un projet de construction résidentielle - 21, rue Lamarche
 - 17.5 Demande d'approbation d'une modification d'un projet d'affichage - 56, boulevard Marie-Victorin
 - 17.6 Demande d'approbation d'un projet d'affichage - 61, rue Industrielle
18. Affaires nouvelles
19. Période d'intervention des membres du Conseil
20. Période de questions - Personnes dans la salle
21. Période de questions - Internauts
22. Date de la prochaine séance ordinaire
23. Levée de la séance

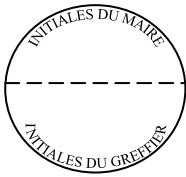
145-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

146-19

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MAI 2019

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 14 mai 2019 a été remise à chaque membre du Conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 14 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

147-19

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT N° 691-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 691

AVIS DE MOTION est donné par M. Réal Langlais, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du projet de Règlement n° 691-1. Ce projet de règlement vise à modifier le règlement n° 691 décrétant un emprunt de 1 290 000 \$ et une dépense du même montant pour des travaux de mise à niveau et optimisation des stations de pompage de manière à augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 693 300 \$.

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.

148-19

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT N° 681-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 681

AVIS DE MOTION est donné par M. Jean-Michel Pepin, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du projet de Règlement n° 681-1. Ce projet de règlement vise à modifier le règlement n° 681 décrétant un emprunt de 970 000 \$ et une dépense de 1 470 000 \$ pour des travaux d'aménagement d'un parc de conservation et d'interprétation de manière à augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 347 000 \$.

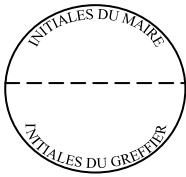
Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.

149-19

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT N° 693 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 467 500 \$ ET UNE DÉPENSE DU MÊME MONTANT POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PAVILLON DE PARC AU PARC DU CENTENAIRE

AVIS DE MOTION est donné par M. Paul Jones, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du projet de Règlement n° 693 décrétant un emprunt de 467 500 \$ et une dépense du même montant pour des travaux de construction d'un pavillon de parc au parc du Centenaire.

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

Monsieur le maire Christian Ouellette déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur le sujet suivant. Il s'abstient de participer aux délibérations et au vote.

150-19 ADOPTION DU 2^E PROJET - RÈGLEMENT N° 901-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu une copie du 2^e projet de *Règlement n° 901-25 modifiant le règlement de zonage n° 901*.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

Que le conseil municipal adopte le 2^e projet du Règlement n° 901-25 modifiant le règlement de zonage n° 901.

ADOPTÉE

151-19 ADOPTION - RÈGLEMENT N° 685-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION N° 685

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 14 mai 2019, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement n° 685-1 modifiant le règlement n° 685 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services rendus par la Ville de Delson;

CONSIDÉRANT qu'il a été mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

Que le conseil municipal adopte le Règlement n° 685-1 modifiant le règlement n° 685 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services rendus par la Ville de Delson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

152-19 ADOPTION - RÈGLEMENT N° 901-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 14 mai 2019, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement n° 901-24 modifiant le règlement de zonage n° 901;

CONSIDÉRANT qu'il a été mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

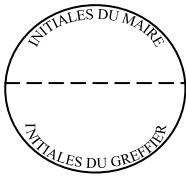
Que le conseil municipal adopte le Règlement n° 901-24 modifiant le règlement de zonage n° 901.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

153-19 ADOPTION - RÈGLEMENT N° 1007-99-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1007-99 CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 14 mai 2019, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement n° 1007-99-1 modifiant le règlement de n° 1007-99 concernant les systèmes d'alarme;

CONSIDÉRANT qu'il a été mention de l'objet et de la portée de ce règlement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

Que le conseil municipal adopte le Règlement n° 1007-99-1 modifiant le règlement n° 1007-99 concernant les systèmes d'alarme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

154-19

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 1008-09-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1008-09 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 14 mai 2019, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement n° 1008-09-14 modifiant le règlement n° 1008-09 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'il a été mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

Que le conseil municipal adopte le Règlement n° 1008-09-14 modifiant le règlement n° 1008-09 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

155-19

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 1009-00-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1009-00 CONCERNANT LES MARCHANDS D'EFFETS D'OCCASION

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 14 mai 2019, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement n° 1009-00-1 modifiant le règlement n° 1009-00 concernant les marchands d'effets d'occasion;

CONSIDÉRANT qu'il a été mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

Que le conseil municipal adopte le Règlement n° 1009-00-1 modifiant le règlement n° 1009-00 concernant les marchands d'effets d'occasion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

156-19

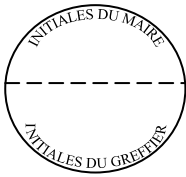
APPUI À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL - DÉCLARATION CITOYENNE UNIVERSELLE D'URGENCE CLIMATIQUE

CONSIDÉRANT les récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui constatent l'urgence de réduire les émissions et de déployer des mesures d'adaptation;

CONSIDÉRANT que la majorité des émissions de gaz à effet de serre du territoire métropolitain provient des activités de transport des personnes et des marchandises;

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson subit déjà certaines conséquences attribuées aux changements climatiques telles les pluies et crues extrêmes, la fréquence et l'intensité accrues des périodes de chaleur accablante et la prolifération d'espèces exotiques envahissantes;

CONSIDÉRANT que le Plan métropolitain d'aménagement et de développement du Grand Montréal 2031 (PMAD) a été élaboré en conformité avec l'exigence gouvernementale de tenir compte des principes de développement durable;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Montréal tient compte des changements climatiques dans l'ensemble des rapports, plans et autres documents qu'elle produit.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

DE RECONNAÎTRE que des transitions rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme afin de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire tel que révélé par le GIEC;

DE POURSUIVRE les mesures de mise en oeuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement dans le cadre de son Plan d'action permettant ainsi d'accélérer la mise en oeuvre d'initiatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique;

DE DEMANDER aux gouvernements du Canada et du Québec, à l'Autorité de transport métropolitain ainsi qu'aux MRC et municipalités de poursuivre la mise en oeuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

157-19

DÉSISTEMENT - AVIS D'EXPROPRIATION - DELSON C. 173956 CANADA INC.

CONSIDÉRANT que le 8 décembre 2006, la Ville publiait une réserve pour fins municipales sur une partie du lot 3 131 900, propriété de la compagnie 173956 Canada inc. (Enfouissements et Contenants Monette), afin de construire une rue dans le parc industriel de Delson pour relier la rue Goodfellow à un futur accès à la hauteur de l'autoroute 15;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2010, un avis d'expropriation a été signifié à la compagnie 173956 Canada inc. initiant ainsi les procédures devant le Tribunal administratif du Québec;

CONSIDÉRANT qu'en raison des tentatives de conciliation des parties et des nombreux reports du dossier au Tribunal administratif du Québec, l'audition n'a toujours pas eu lieu.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande de désistement devant le Tribunal administratif du Québec dans le dossier d'expropriation Delson c. 173956 Canada inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

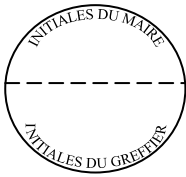
158-19

CONSENTEMENT D'UNE QUITTANCE EN FAVEUR DE S.E.C. TRIGONE-DELSON

Il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal accepte l'encaissement d'un chèque de 21 697 \$ remis par Société en commandite Trigone-Delson et lui accorde par le fait même quittance relativement aux travaux reliés à l'ouvrage de soutènement du rond-point de la rue de l'Harmonie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

159-19

SUBVENTION 2019 MAISON DES JEUNES SYMPHOLIE

CONSIDÉRANT que la Maison des jeunes Sympholie est un organisme reconnu en vertu de la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et que son statut d'organisme communautaire local lui donne droit au programme de subvention;

CONSIDÉRANT que l'organisme a déposé une demande de soutien financier dans le cadre budgétaire 2019 et qu'elle a fourni à la Ville les documents exigés pour son financement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une subvention de 72 000 \$ à la Maison des jeunes Sympholie.

QUE le certificat du trésorier n° 2019-06-045 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160-19

AUTORISATION DU DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT que la bibliothèque municipale ne correspond plus aux standards du milieu en fonction de la population de la ville;

CONSIDÉRANT que dans le but de mettre la bibliothèque de Delson aux normes du milieu, une demande d'aide financière doit être déposée dans le cadre du programme d'Aide aux immobilisations auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le Conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'Aide aux immobilisations auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

QUE la directrice du Service des loisirs et la coordonnatrice de la bibliothèque, ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents officiels en lien avec la demande d'aide financière.

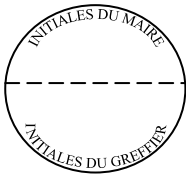
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

161-19

MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE PILOTAGE POUR MENER LA DÉMARCHE DE POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que la Ville a présenté une demande d'appui financier dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales du ministère de la Famille et s'est vue octroyer une aide financière de 12 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de constituer un comité de pilotage représentatif du milieu pour mener la démarche de politique familiale municipale.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme, conseillère, M. Paul Jones, conseiller, et la directrice du Service des loisirs à assurer la mise sur pied d'un comité de pilotage représentatif du milieu pour mener la démarche de politique familiale municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

162-19

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR PLANS ET DEVIS – AMÉNAGEMENT DES ESPACES DE JEUX DU PARC DE LA TORTUE

CONSIDÉRANT que la Ville désire revoir l'aménagement des espaces de jeux du parc de la Tortue.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Karyne Architecte Paysagiste pour la confection de plans pour le réaménagement des espaces de jeux du parc de la Tortue pour un montant de 47 300 \$, plus les taxes applicables.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-701-40-411, règlement d'emprunt n° 692.

QUE le certificat du trésorier n° 2019-06-050 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

163-19

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR PLANS ET DEVIS - AMÉNAGEMENT DES ESPACES NATURELS EN BORDURE DE RIVIÈRE AU PARC DE LA TORTUE

CONSIDÉRANT que la Ville désire revoir l'aménagement du parc de la Tortue.

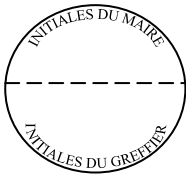
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à l'organisme à but non lucratif Nature-Action Québec inc. pour la confection de plans et devis pour le réaménagement des espaces naturels du parc de la Tortue pour un montant de 77 737 \$.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-701-40-411, règlement d'emprunt n° 692.

QUE le certificat du trésorier n° 2019-06-049 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

164-19

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LETTRES D'ENTENTE

Il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le maire, le directeur général et la conseillère aux ressources humaines, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Ville, les lettres d'entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4821, et le Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

165-19

DÉSIGNATION D'UN SUBSTITUT ADDITIONNEL À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 21 novembre 2017, le conseil municipal a adopté la résolution n° 409-17 par laquelle il nommait des délégués parmi ses membres pour agir auprès de divers organismes municipaux et supramunicipaux;

CONSIDÉRANT que le maire a été désigné à titre de représentant de la Ville au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Roussillon et que le membre du Conseil désigné pour agir à titre de substitut est le maire suppléant.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal désigne M. Jean-Michel Pepin comme substitut au maire à titre de délégué auprès de la Régie intermunicipale de police Roussillon et que le membre du conseil municipal agissant à titre de maire suppléant soit second substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

166-19

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DE LA COUCHE ASPHALTIQUE, ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'entretien de la couche asphaltique, année 2019, et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit:

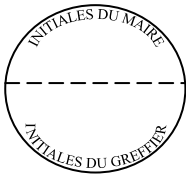
Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Sintra inc. (Région Rive-Sud)	283 452,13 \$
Pavage Axion inc.	307 312,76 \$
Eurovia Québec Construction inc.	370 974,25 \$
Ali Excavation inc.	392 281,73 \$
Les Pavages Ultra inc.	462 705,35 \$

CONSIDÉRANT que le moins-disant conforme est Sintra inc. (Région Rive-Sud) pour la somme de 283 452,13 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Sintra inc. (Région Rive-Sud) d'une somme de 283 452,13 \$, taxes incluses, pour l'entretien de la couche asphaltique, année 2019.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-320-02-721, règlement d'emprunt n° 690.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat du trésorier n° 2019-06-046 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

167-19

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'OPTIMISATION DU FONCTIONNEMENT DES STATIONS DE POMPAGE

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les travaux d'optimisation du fonctionnement des stations de pompage et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit:

Soumissionnaires	Montant total (taxes incluses)
Le Groupe LML Itée	1 872 771,46 \$
Norclair inc.	2 251 340,10 \$

CONSIDÉRANT que le moins-disant conforme est Le Groupe LML pour la somme de 1 872 771,46 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Le Groupe LML pour la somme de 1 872 771,46 \$, taxes incluses, pour les travaux d'optimisation du fonctionnement des stations de pompage.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-415-02-721, règlement d'emprunt n° 691.

QUE le certificat du trésorier n° 2019-06-047 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

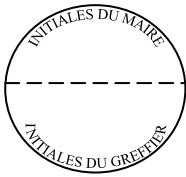
168-19

ADOPTION DE LA GRILLE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION POUR L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DU SITE LES DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL DE DELSON

CONSIDÉRANT que la Ville doit procéder à un appel d'offres de services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique du site LES dans le secteur industriel de Delson.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal adopte la grille de pondération et d'évaluation d'offres de services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique du site LES dans le secteur industriel de Delson et que le facteur s'ajoutant au pointage intérimaire soit de 10.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CRITÈRES	POINTAGE
Qualité de l'offre	/10
Compréhension du mandat	/15
Méthodologie	/25
Qualification et expérience du soumissionnaire - Système d'assurance qualité et contrôle des budgets (5 pts); - Réalisation de projets comparables (cinq projets dans les huit dernières années) (20 pts)	/25
Qualification et expérience du chargé de projet et de son équipe et qualité de l'offre de service - Réalisation de projets comparables par le chargé de projet (cinq projets) (5 pts); - Années d'expérience du chargé de projet (5 pts); - Composition de l'équipe et de l'équipe de relève (5 pts); - Années d'expérience cumulatives de l'équipe chargée du projet (5 pts); - Qualité générale de l'offre de service (5 pts)	/25
POINTAGE INTÉRIMAIRE	/100

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

169-19

ADOPTION DE LA GRILLE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION POUR L'INGÉNIERIE DE LA STABILISATION DES BERGES DE LA RIVIÈRE LA TORTUE

CONSIDÉRANT que la Ville doit procéder à un appel d'offres de services professionnels en ingénierie pour la stabilisation et la revégétalisation des berges de la rivière la Tortue.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal adopte la grille de pondération et d'évaluation d'offres de services professionnels en ingénierie pour la stabilisation et la revégétalisation des berges de la rivière la Tortue et que le facteur s'ajoutant au pointage intérimaire soit de 10.

CRITÈRES	POINTAGE
Qualité de l'offre	/10
Compréhension du mandat	/15
Méthodologie	/25
Qualification et expérience du soumissionnaire - Système d'assurance qualité et contrôle des budgets (5 pts); - Réalisation de projets comparables (cinq projets dans les huit dernières années) (20 pts)	/25
Qualification et expérience du chargé de projet et de son équipe et qualité de l'offre de service - Réalisation de projets comparables par le chargé de projet (cinq projets) (5 pts); - Années d'expérience du chargé de projet (5 pts); - Composition de l'équipe et de l'équipe de relève (5 pts); - Années d'expérience cumulatives de l'équipe chargée du projet (5 pts); - Qualité générale de l'offre de service (5 pts)	/25
POINTAGE INTÉRIMAIRE	/100

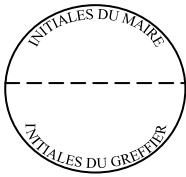
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170-19

RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DU 1^{ER} AU 31 MAI 2019

Il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques numéros 20579 à 20775 inclusivement d'une somme de 1 415 914 \$ et des déboursés par débit direct d'une somme de 53 097,21 \$ du 1^{er} au 31 mai 2019 pour un total de 1 469 011,21 \$, le tout tel que plus amplement détaillé dans un document préparé par le trésorier en date du 30 mai 2019.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat du trésorier n° 2019-06-048 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉ BUDGÉTAIRE DU 1^{ER} AU 29 MAI 2019

Conformément à l'article 6.10 du Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires, le Conseil prend acte du dépôt par le trésorier du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires pour la période du 1^{er} au 29 mai 2019.

DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS DU 1^{ER} AU 30 MAI 2019

Conformément à l'article 6.18 du Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires, le trésorier, dépose au Conseil le rapport des transferts budgétaires autorisés du 1^{er} au 30 mai 2019.

171-19

ANNULATION DES SOLDES RÉSIDUAIRES À FINANCER DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT TERMINÉS

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

CONSIDÉRANT qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

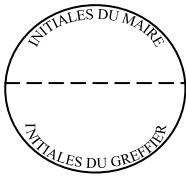
CONSIDÉRANT que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe présentée en pièce jointe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, d'approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes *nouveau montant de la dépense* et *nouveau montant de l'emprunt* de l'annexe;
2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne *Fonds général* de l'annexe;
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne *subvention* de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE la Ville de Delson informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sur les colonnes *Promoteurs* et *Paiement comptant* de l'annexe.

QUE la Ville de Delson demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Conformément à l'article 105 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose au Conseil le rapport final et le rapport du vérificateur externe de l'exercice terminé le 31 décembre 2018.

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Le maire, M. Christian Ouellette, fait lecture des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2018, conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le Conseil décrète que le texte de ce rapport sera diffusé sur le site Internet de la municipalité.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 56, BOULEVARD MARIE-VICTORIN

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogation mineure, le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.

172-19

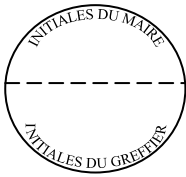
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 56, BOULEVARD MARIE-VICTORIN

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de dérogation mineure pour le 56, boulevard Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure concerne la superficie d'une enseigne attachée et vise à :

- Permettre que l'une des enseignes attachées ait une superficie de 8,80 mètres carrés, alors que le règlement de zonage n° 901 prescrit une superficie maximale de 7,50 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 46-19 adoptée le 21 mai 2019, est favorable à cette demande.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure pour le 56, boulevard Marie-Victorin concernant un projet d'affichage telle que présentée, plans n^{os} 46-19-02 à 46-19-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 292, RUE PRINCIPALE NORD

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogation mineure, le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.

173-19

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 292, RUE PRINCIPALE NORD

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de dérogation mineure pour le 292, rue Principale Nord;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure concerne l'implantation d'une remise à jardin et vise à :

- Permettre l'implantation d'une remise à jardin dans la partie avant de la marge latérale, alors que le règlement n° 901 prescrit qu'elle doit être implantée dans la marge latérale calculée à partir de la moitié arrière du bâtiment principal jusqu'à la limite de la marge arrière;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 43-19 adoptée le 21 mai 2019, est favorable à cette demande sous certaines conditions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure pour le 292, rue Principale Nord concernant l'implantation de la remise à jardin dans la partie avant de la cour latérale, conditionnellement à ce qu'il n'y ait aucun empiètement de la remise dans la marge avant du lot, c'est-à-dire que la façade avant de la remise à jardin doit être alignée avec la façade avant du bâtiment principal. L'acceptation de la demande est également conditionnelle à ce qu'une élévation de la façade avant de la remise à jardin soit déposée à l'émission du permis, de même que les matériaux de revêtement extérieur pour évaluer l'intégration architecturale des bâtiments entre eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 21, RUE LAMARCHE

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogation mineure, le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

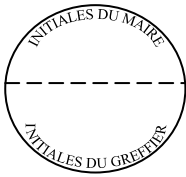
Les membres du Conseil répondent aux questions du public.

174-19

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 21, RUE LAMARCHE

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de dérogations mineures pour le 21, rue Lamarche;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet de construction résidentielle et vise à:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- Permettre une largeur d'entrée charretière de 7,92 mètres, alors que le règlement de zonage n° 901 prescrit une largeur maximale de 6,70 mètres;
- Permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée ayant un rapport bâti/terrain de 43,7 %, alors que le règlement de zonage n° 901 prescrit un rapport bâti/terrain maximal de 30 % ;
- Permettre la construction d'un muret de soutènement décoratif attaché au bâtiment principal d'une longueur de 7,57 mètres, en marges avant et latérale, alors que le règlement de zonage n° 901 prescrit une longueur maximale de 2,0 mètres.

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 42-19 adoptée le 21 mai 2019, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogations mineures pour le 21, rue Lamarche concernant un projet de construction résidentielle telle que présentée, plan n° 42-19-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

175-19

APPROBATION D'UN PROJET DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE - 21, RUE LAMARCHE

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet de construction résidentielle pour le 21, rue Lamarche;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la construction d'un bâtiment principal à vocation résidentielle (unifamiliale isolée) d'une hauteur de 2 étages;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 44-19 adoptée le 21 mai 2019, est favorable à cette demande avec suggestion.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande d'approbation d'un projet de construction résidentielle pour le 21, rue Lamarche telle que présentée, plan n° 44-19-02, conditionnellement à l'approbation de la demande de dérogations mineures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

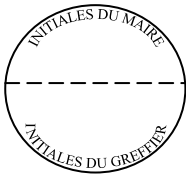
176-19

DEMANDE D'APPROBATION D'UNE MODIFICATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE - 56, BOULEVARD MARIE-VICTORIN

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'une modification d'un projet d'affichage pour le 56, boulevard Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la modification de l'enseigne représentant le logo du centre commercial et l'enseigne communautaire;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 47-19 adoptée le 21 mai 2019, est favorable à cette demande.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande d'approbation d'une modification d'un projet d'affichage pour le 56, boulevard Marie-Victorin telle que présentée, plans n^{os} 47-19-02 à 47-19-04, conditionnellement à l'approbation de la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

177-19

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE - 61, RUE INDUSTRIELLE

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage pour le 61, rue Industrielle;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'installation de 2 enseignes attachées au bâtiment installées sur les murs de façade avant et latérale donnant sur la rue Fleming;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 45-19 adoptée le 21 mai 2019, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande d'approbation d'un projet d'affichage pour le 61, rue Industrielle tel que présenté, plan n° 45-19-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.

PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.

178-19

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Christian Ouellette et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 21 h 23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Antoine Banville, greffier